

RAPPORT D'ACTIVITES 2021

SMIRTOM DU PERCHE ORNAIS





Sommaire

Territoire du SMIRTOM du Perche Ornaïs	4
Les missions du SMIRTOM	4
Population des communes adhérentes et calendrier des collectes	5
Les faits marquants 2021	6
Les chiffres clés 2021	8
Les Déchets Ménagers et Résiduels	8
La collecte sélective	9
Les déchèteries	10
Tonnages des déchèteries	11
Coûts d'exploitation des déchèteries	11
Financement	12
Communication	14
Centre de tri	14
Perspectives 2022	15
Annexes	16
Evolution de la TGAP	16
Tonnages des DDS collectés en 2021	16
Le recyclage des emballages	17
Eco-organismes partenaires	17
Extension des consignes de tri	18
Distribution de composteurs en bois	19
Coordonnées SMIRTOM du Perche Ornaïs	20



RAPPORT ANNUEL

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995, est devenu une obligation avec le décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Mais dans son titre IV (économie circulaire), la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Ainsi, l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (créé par la LOI n°2015-992 du 17/08/2015) et le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, apportent diverses modifications sur le rapport annuel. Il met notamment à jour les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ce rapport, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l'objet, le service de prévention et de gestion des déchets.

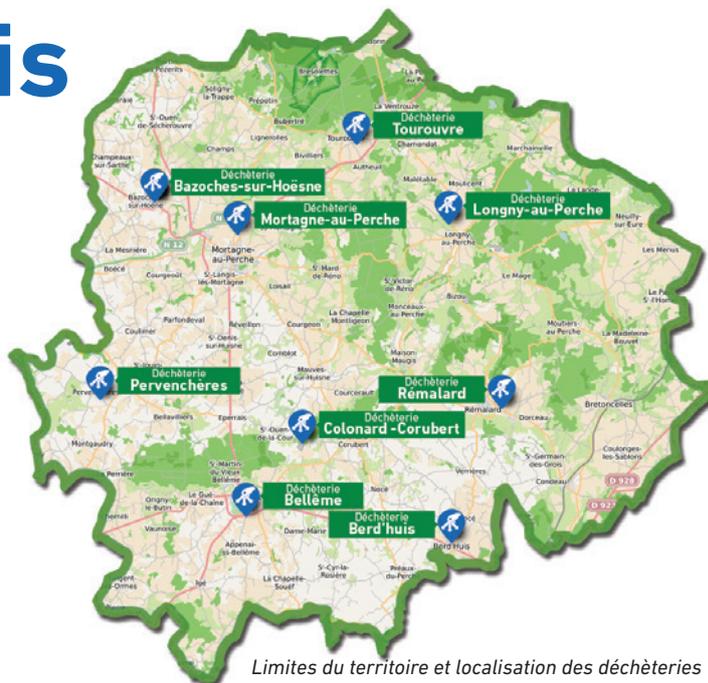
Directeur de publication : Guy Verney. Rédacteurs : l'équipe du SMIRTOM du Perche Ornaïs. Conception graphique : Sographist - 06 86 48 95 65. Photos : Smirtom, Adobe Stock. Imprimé en 150 exemplaires par Imprimerie Peau - ZI la Paillerie - 61340 BERD'HUIS. Décembre 2022.

Territoire du SMIRTOM du Perche Ornais

Le SMIRTOM du Perche Ornais assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés au sein de 61 communes membres (91 communes historiques) réparties sur 4 Communautés de Communes soit 43 143 habitants DGF en 2021.

- Communauté de Communes des Collines du Perche Normand (ex- CdC de Bellême)
- Communauté de Communes des Hauts du Perche
- Communauté de Communes du Pays de Mortagne
- Communauté de Communes Cœur du Perche

Les résidences secondaires représentent 20% de la totalité des logements du territoire.



Limites du territoire et localisation des déchèteries

Structure syndicale

LES ÉLUS	LES AGENTS TECHNIQUES
Un président	Un directeur
Un vice-président	Secrétaire comptable
10 membres du bureau	Une chargée de communication
7 membres de la Commission d'Appel d'Offres	Une chargée de mission

Les missions du SMIRTOM

RÉDUIRE le tonnage des « déchets ménagers résiduels » en augmentant la valorisation par le réemploi et le recyclage. « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas » : la prévention dans la gestion devient un axe prioritaire d'action au niveau national, régional et au SMIRTOM du Perche Ornais.

DÉFINIR, ORGANISER ET METTRE EN OEUVRE les collectes pour répondre aux attentes et besoins des usagers de notre territoire rural (30 habitants km²).

CONDUIRE la politique de financement et développer de nouveaux axes.

ORGANISER ET ASSURER l'accueil en déchèterie des usagers.

ASSURER la maîtrise d'ouvrage de son patrimoine, les marchés de fournitures et de prestations.

ANTICIPER les évolutions de la législation liées à nos activités pour une meilleure maîtrise des coûts.

Population DGF et mode de collecte des communes adhérentes au SMIRTOM du Perche Ornaïs

Communauté de communes du Pays de Mortagne	Mode de collecte			Population DGF
	AV	OM	TS	
BAZOUCHES-SUR-HOENE		Jeudi	Jeudi	976
BELLAVILLIERS	•			173
BOECE	•			133
CHAMPEAUX-SUR-SARTHE	•			199
COMBLLOT	•			82
CORBON	•			152
COULIMER	•			358
COURGEON	•			403
COURGEOUT	•			510
FEINGS	•			247
LA CHAPELLE-MONTLIGEON	•			643
LA MESNIERE	•			330
LE PIN-LA-GARENNE	•			689
LOISAIL	•			142
MAUVES-SUR-HUISNE	•			612
MONTGAUDRY	•			99
MORTAGNE-AU-PERCHE		Lundi	Jeudi	4 199
PARFONDEVAL	•			127
PERVENCHERES	•			404
REVEILLON	•			398
SAINT-AUBIN-DE-COURTERAIE	•			166
SAINT-DENIS-SUR-HUISNE	•			78
SAINT-GERMAIN-DE-MARTIGNY	•			92
SAINT-HILAIRE-LE-CHATEL	•			727
SAINT-JOUIN-DE-BLAVOU	•			324
SAINT-LANGIS-LES-MORTAGNE		Lundi	Jeudi	946
SAINT-MARD-DE-RENO	•			530
SAINT-OUEN-DE-SECHEROUVRE	•			212
SAINTE-CERONNE-LES-MORTAGNE	•			296
SOLIGNY-LA-TRAPPE	•			782
VILLIERS-SOUS-MORTAGNE	•			313
TOTAL				15 342

Communauté de communes des Collines du Perche Normand	Mode de collecte			Population DGF
	AV	OM	TS	
APPENAI-SOUS-BELLEME	•			323
BELFORET EN PERCHE	•			1 918
BELLEME		Mardi	Mardi	1 577
CHEMILLI	•			234
CHAPELLE-SOUEF	•			310
DAME-MARIE	•			182
IGE	•			719
POUVRAI	•			135
SAINT-FULGENT-DES-ORMES	•			193
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	•			660
VAUNOISE	•			115
TOTAL				6 366

Communauté de communes de Coeur du Perche	Mode de collecte			Population DGF
	AV	OM	TS	
BERD'HUIS	•			1 158
BRETONCELLES		Vendredi	Vendredi	1 689
COUR-MAUGIS SUR HUISNE	•			846
LA MADELEINE-BOUVET	•			495
MOUTIERS-AU-PERCHE	•			511
PERCHE EN NOCE	•			2 448
REMALARD BELLOU SUR HUISNE	•			
EN DORCEAU		Mercredi	Mercredi	2 194
PERCHE REMALARD		Mercredi	Mercredi	
SABLONS CONDE SUR HUISNE		Mercredi	Mercredi	
SUR CONDEAU			Mercredi	2 340
HUISNE COULONGES LES SABLONS	•			
SAINT-CYR-LA-ROSIERE	•			318
SAINT-GERMAIN-DES-GROIS	•			283
VERRIERES	•			510
TOTAL				12 792

Communauté de communes des Hauts du Perche	Mode de collecte			Population DGF
	AV	OM	TS	
BIZOU	•			159
L'HÔME-CHAMONDOT	•			301
LA VENTROUZE	•			145
LE MAGE	•			313
LE PAS-SAINT-L'HOMER	•			150
LES MENUS	•			279
LA LANDE SUR EURE	•			
LONGNY AU PERCHE		Mardi	Vendredi	
MALETABLE	•			
MARCHAINVILLE	•			
MONCEAUX AU PERCHE	•			3 745
MOULICENT	•			
NEUILLY SUR EURE	•			
SAINT VICTOR DE RENO	•			
AUTHEUIL	•			
BIVILLIERS	•			
BUBERTRE	•			
TOUROUVRE CHAMPS	•			
AU LA POTERIE EN PERCHE	•			3 551
PERCHE LIGNEROLLES	•			
PREPOTIN	•			
RANDONNAI			Vendredi	
TOUROUVRE		Mardi	Vendredi	
TOTAL				8 643

Apport Volontaire

Porte-à-porte : jours de collectes

Ordures Ménagères

Tri Sélectif

Renouvellement des marchés

Les marchés de collecte, tri, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés, d'enlèvement et de traitement des déchets des déchèteries et d'exploitation de la plateforme de compostage arrivaient à expiration au 31/12/2021 et ont donc été relancés pour un démarrage au 1er janvier 2022. **Une consultation avait été lancée pour une assistance à maîtrise d'ouvrage, le cabinet retenu était Trident.**

Les résultats ont été les suivants :

Précédent marché	Nom du prestataire	Augmentation par rapport au précédent marché
Traitement ordures ménagères et encombrants	Incinération : Chartres Métropole Enfouissement : SUEZ	+49%
Collecte ordures ménagères et tri sélectif	SUEZ	+10%
Tri du monoflux	Valorpôle	+27%
Déchèteries	SEP Valorisation	+12%
DDS	Triadis service	+18%

Des solutions ont été trouvées par le SMIRTOM pour éviter de subir la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur l'enfouissement avec un nouvel exutoire qui est l'Unité de Valorisation Énergétique de Chartres Métropole de Mainvilliers pour une partie des ordures ménagères et des encombrants.

Le déploiement des points d'apport volontaire pour les déchets recyclables et ordures ménagères

Le SMIRTOM a continué sur l'exercice 2021 le déploiement de nouveaux points d'apport volontaire pour les déchets valorisables « verre » et « monoflux » en regroupant les points de collecte.

Une collaboration étroite avec les Communautés de Communes s'est instaurée, certaines ont décidé de prendre en charge les travaux de génie civil pour la construction des plateformes, pour la mise en place des conteneurs semi-enterrés qui seront équipés de tambours. La dotation nécessaire en conteneurs semi-enterrés a été calculée pour chaque commune, en fonction du nombre d'habitants, de résidences secondaires et de la typologie de la commune.

Evolution des tonnages

L'année de Covid avait inversé la tendance de baisse des tonnages des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et l'année 2021 a confirmé ce changement. Les tonnages de DMA ont augmenté mais avec une meilleure répartition pour plus de valorisation : les ordures ménagères ont à nouveau baissé et les apports en déchèteries ont été très importants. Cela s'explique par le changement d'habitudes suite à la crise sanitaire et par une population plus importante.

「 Les faits
marquants
2021 」

Evolution de la TGAP et des coûts de traitement

Sur 2 ans (2020 et 2021), nous avons enregistré une augmentation de 150 383 € TTC de la TGAP.

Entre 2022 et 2025 (la TGAP passant de 30 à 65 €), les prévisions d'augmentation de la TGAP pourraient être de 500 000 € TTC.

A partir de 2022, environ la moitié des tonnages d'ordures ménagères et d'encombrants enfouis vont être incinérés, mode de traitement pour lequel la TGAP est bien inférieure.

Les coûts de traitement vont également doubler à partir de 2022, nous impactant de 786 500 € TTC.

Recrutement d'une chargée de mission « tarification incitative »

Caroline Coquerel est venue compléter les effectifs en début d'année pour travailler sur la mise en place de la tarification incitative. Elle a déjà une expérience sur la tarification incitative puisqu'elle a contribué à sa mise en place sur le territoire de la Communauté de Communes du Maine Saosnois.

Suivi des non-conformités

Des suivis des non-conformités sur les ordures ménagères et le tri sélectif sont réalisés par le Syndicat systématiquement après chaque collecte. Un rappel des



schémas de collecte (jour de présentation, type de déchets et consignes de tri) est effectué à chaque non-conformité. Après 2 constatations du non-respect, les contrevenants reçoivent des frais d'enlèvement de 135€.

Mise en place de bennes gravats sur les déchèteries de Longny-au-Perche et Berd'huis

Des bennes gravats ont été rajoutées sur ces deux déchèteries pour offrir un service supplémentaire de proximité aux habitants. Le but est de valoriser plus de déchets et de réduire le tonnage des encombrants.

Consultation pour l'étude de faisabilité pour la généralisation du tri à la source des biodéchets

Le SMIRTOM a répondu et a été lauréat de l'appel à projets de la Région et de l'Ademe sur les biodéchets et la tarification incitative. La consultation pour l'étude sur le tri à la source des biodéchets a été lancée en fin d'année, dans le cadre de la réduction des déchets et afin de respecter les obligations réglementaires de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et la loi AGEC 2020.

Composteurs

320 composteurs ont été distribués sur l'année 2021. De nouvelles commandes ont été passées vues les difficultés d'approvisionnement dues à la pénurie de matières premières et en prévision de la mise en place des tambours sur les conteneurs et des sacs translucides. Toujours pour inciter les usagers à acquérir cet équipement, une partie du coût est pris en charge par le Syndicat. Une participation de 30 € est demandée pour un composteur de 300 litres et 37 € pour un composteur de 600 litres. Une formation gratuite et essentielle est dispensée afin de donner des indications sur le processus de compostage et de son utilisation.



Les chiffres clés 2021

Le coût brut d'exploitation par habitant pour les déchets ménagers résiduels pour 2021 est de **38,77 €**
(collecte / traitement / TGAP)



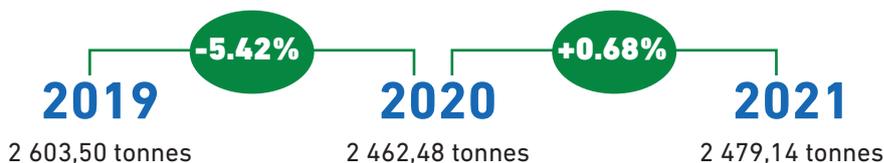
Les déchets ménagers résiduels

Tonnage collecté en apport volontaire



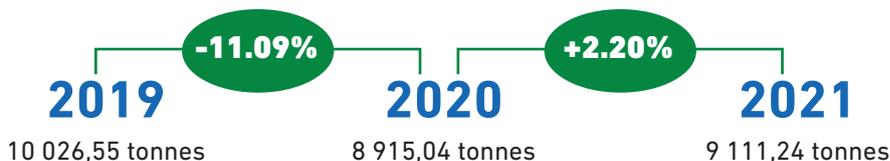
Coût de collecte en apport volontaire : 74,93 € t/TTC

Tonnage collecté en porte-à-porte dirigé au quai de transfert



Coût de collecte en porte-à-porte : 110,67 € t/TTC
+ transfert : 11,41 € t/TTC

Tonnage enfoui à l'installation de stockage des déchets non dangereux aux Ventes de Bourse

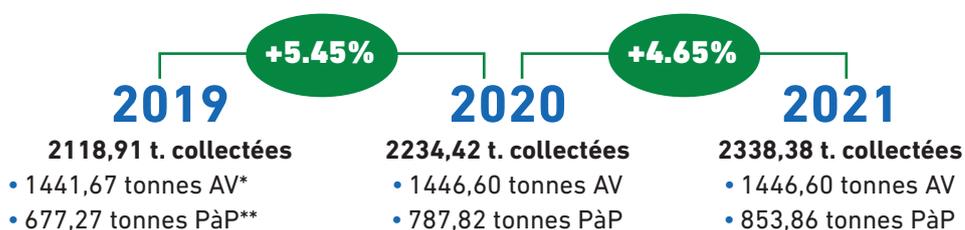


Coût de traitement : 55,81 € t/TTC + TGAP
(Taxe Générale sur les Activités Polluantes) : 33 € t/TTC

La collecte sélective

Le monoflux

(emballages en plastique, métal, carton, les briques alimentaires et les papiers)



Coût brut hors vente de matières et recettes Citéo

Coût de collecte AV :
166,95€ t/TTC

Coût de collecte PàP
166,69€ t/TTC

Coût de traitement
176,83€ t/TTC

Le coût brut
d'exploitation
par habitant
pour les déchets
valorisables

pour

2021

est de

11,58 €

(collecte /traitement -
Dédution faite des ventes de
matières et recettes Citéo)

Le verre



Coût brut hors vente de matières et recettes Citéo

Coût de collecte
48,10€ t/TTC

Coût de traitement
0€

Le carton



Coût brut hors vente de matières et recettes Citéo

Coût de collecte
81,82€ t/TTC

Coût de traitement
32,25€ t/TTC



* Apport volontaire - ** Porte-à-porte

Les déchèteries

Infos pratiques

Le SMIRTOM du Perche Ornaïs emploie 13 agents de déchèterie (dont 11 titulaires de la fonction publique territoriale) afin de conseiller et orienter les utilisateurs.

Déchèteries	Horaires Hiver du 01/10 au 31/03 (Été du 01/04 au 30/09)	Heures d'ouverture par semaine	Déchets acceptés
Bazoches - 02 33 85 96 16 ZA chemin de la Plaine 61560 Bazoches sur Hoëne	Les mardis, jeudis et samedis 13h30 à 17h (18h)	13h30	<ul style="list-style-type: none"> • Ferrailles • Encombrants • Eco-mobilier
Bellême - 02 33 73 00 24 ZI le Croix Verte - Serigny 61130 Belforêt en Perche	Du lundi au samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	45 h	<ul style="list-style-type: none"> • DDS • Déchets végétaux • DEEE • Textile
Berd'huis - 02 33 25 41 10 ZI la Paillerie 61340 Berd'huis	Du lundi au vendredi 13h30 à 17h (18h) samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	30 h	<ul style="list-style-type: none"> • Tri sélectif • Néons • Ampoules
Colonard Corubert - 02 33 73 70 99 Les Bruyères d'Apremont -Colonard 61340 Perche en Nocé	Du lundi au samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	45 h	<ul style="list-style-type: none"> • Cartouches d'encre • Bois
Longny - 02 33 25 24 52 ZI les Réhardières 61290 Longny les Villages	Du lundi au samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	45 h	<ul style="list-style-type: none"> (toutes sauf Bazoches et Pervençères) • Gravats
Mortagne - 02 33 25 59 83 ZI la Grippe 61400 Mortagne au Perche	Du lundi au samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	45 h	<ul style="list-style-type: none"> (toutes sauf Bazoches et Pervençères) • Plâtre
Pervençères - 02 33 83 24 58 Route de la Croix 61360 Pervençères	Les lundis, mercredis, vendredis 13h30 à 17h (18h) Le samedi de 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	21 h	<ul style="list-style-type: none"> (Colonard - Rémalard) • Huile de vidange
Rémalard - 02 33 83 07 43 ZA St Marc 61110 Rémalard en Perche	Du lundi au samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	45 h	<ul style="list-style-type: none"> (toutes sauf Bazoches et Pervençères) • Huile de friture
Tourouvre - 02 33 25 27 18 Rue Coluche 61190 Tourouvre en Perche	Du lundi au samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	45 h	<ul style="list-style-type: none"> (Colonard - Mortagne Rémalard) • Amiante
			<ul style="list-style-type: none"> uniquement sur rendez-vous sur le site de Colonard

Les tonnages en déchèteries

2019	2020	2021	Déchets	Kg / An / habitant
2736,25 t.	→ 3867,36 t.	→ 2518,72 t.	 Encombrants	58,38 kg
574,92 t.	→ 629,86 t.	→ 624,44 t.	 Métaux	14,47 kg
1158,47 t.	→ 232,78 t.	→ 591,62 t.	 Bois	13,71 kg
618,82 t.	→ 822,74 t.	→ 2003,36 t.	 Gravats/Inertes	46,45 kg
2997,70 t.	→ 2426,89 t.	→ 3484,66 t.	 Déchets verts	80,77 kg
69,88 t.	→ 59,77 t.	→ 84,10 t.	 Plâtre et Plaque de plâtre	1,95 kg
79,40 t.	→ 111,22 t.	→ 121,76 t.	 Déchets dangereux des ménages	2,82 kg
419,34 t.	→ 436,26 t.	→ 492,11 t.	 DEEE	11,41 kg
	→ 273,92 t.	→ 1248,22 t.	 Ameublement	28,93 kg

Le coût brut d'exploitation par habitant pour les déchèteries pour 2021 est de 23,33 €

(collecte / traitement charges de personnel)



Coûts d'exploitation des déchèteries

Les prestations de collecte et traitement des déchets énumérés ci-dessous sont attribuées à l'entreprise SEP Valorisation localisée à Sées.

Type de déchets	Transport € / t / TTC	Location € / benne / TTC	Traitement € / t / TTC
Déchets verts	24,35	62,84	20,01
Encombrants	29,63	62,84	59,24 + 33 (TGAP)
Inertes	11,65	59,59	11,65
Bois	29,63	62,84	43,70
Ferrailles	19,05	27,08	Recette moyenne de 50€
Plâtre	110,78	100,23	68,58

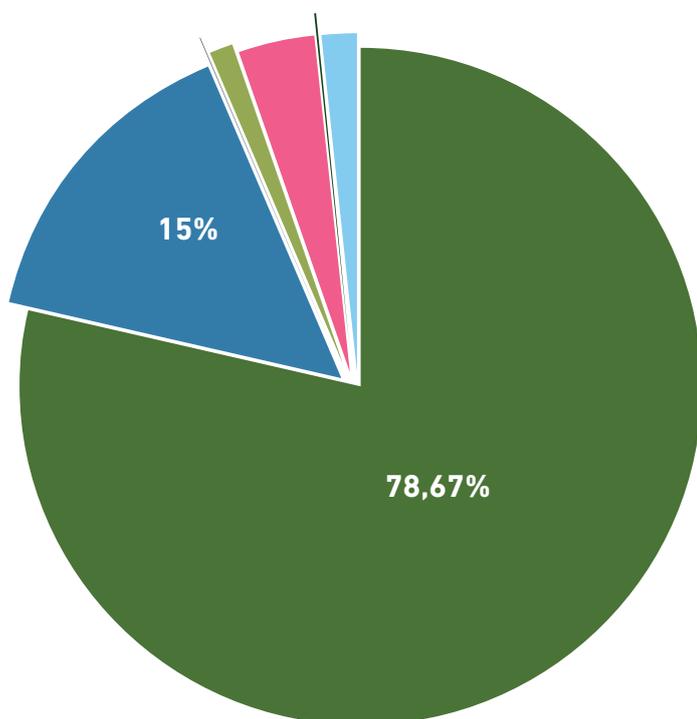
Financement

Section de fonctionnement

Le budget primitif 2021 était arrêté à 4 579 116 € qui s'équilibrait en dépenses et en recettes.

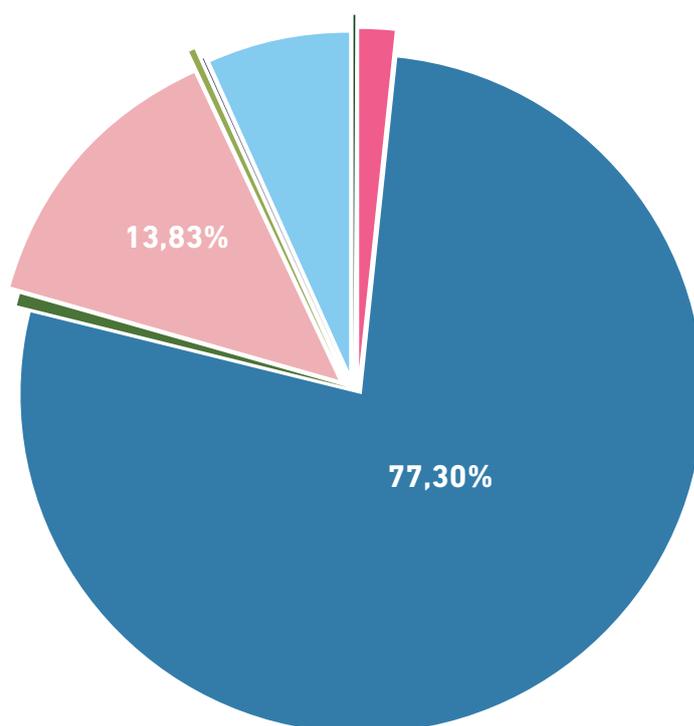
Les participations demandées aux collectivités membres ont augmenté de 4%.

Budget Primitif section de fonctionnement 2021



Dépenses	
Charges à caractère général	3 706 490 €
Charges de personnel	706 850 €
Opération d'ordre	173 335 €
Dépenses imprévues	72 902 €
Charges financières	44 378 €
Autres charges de gestion courante	7 410 €
Charges exceptionnelles	100 €
Total	4 711 465 €

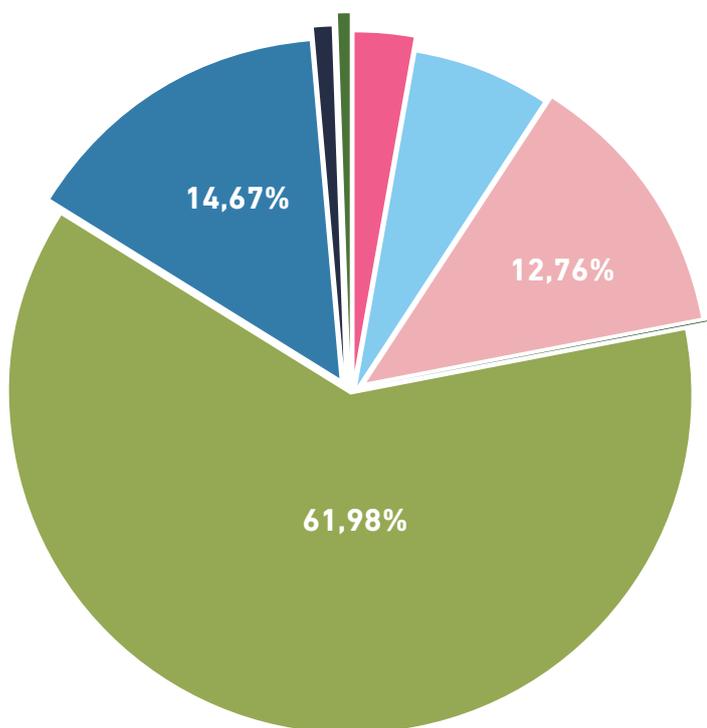
Recettes	
Participations des Communautés de Communes	3 642 133 €
Valorisation des matières	651 601 €
Excédent reporté	309 721 €
Redevance spéciale	80 000 €
Accès déchèteries	23 000 €
Autres produits de gestion courante	4 800 €
Atténuations des charges	170 €
Produits financiers	40 €
Total	4 711 465 €



Section d'investissement

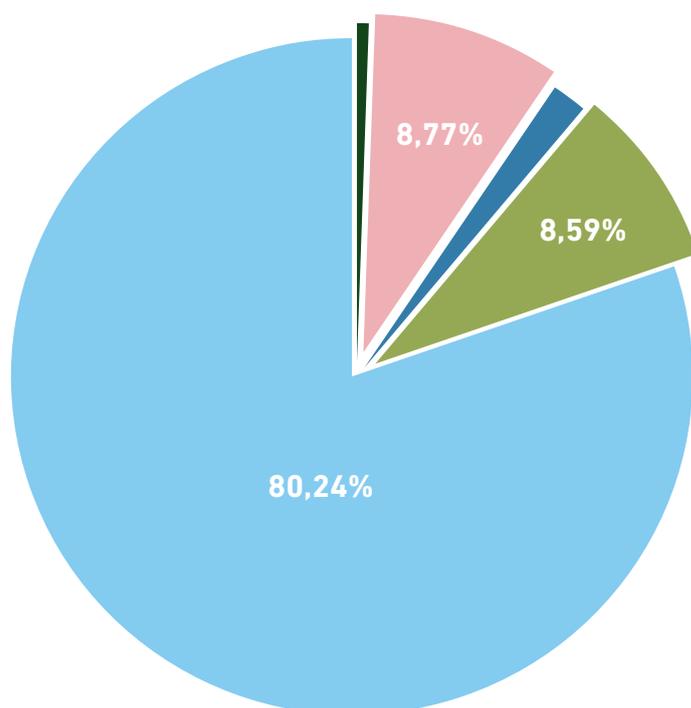
Le budget primitif 2021 était arrêté à 2 554 677 € qui s'équilibrait en dépenses et en recettes en section d'investissement.

Budget Primitif section d'investissement 2021



Recettes	
Immobilisations corporelles	1 690 000 €
Immobilisations en cours	400 000 €
Emprunts et dettes assimilés	348 000 €
Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	176 000 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	78 685 €
Participations et créances rattachées à des participations	20 000 €
Dépenses imprévues	13 031 €
Immobilisations incorporelles	900 €
Total	2 726 616 €

Dépenses	
Emprunts et dettes assimilés	2 188 000 €
Amortissements	239 200 €
Subvention d'investissement	234 163 €
Dotations, fonds divers	45 253 €
Virement de la section de fonctionnement	20 000 €
Total	2 726 616 €



Communication

Interventions scolaires

La mise en place des protocoles sanitaires dans les écoles a limité les interventions scolaires sur l'année 2021, les écoles ne pouvant pas toujours accueillir des intervenants extérieurs.

Cette année ce sont les élèves d'une classe de quatrième de la MFR de Mortagne qui ont été sensibilisés au tri sélectif et à la réduction des déchets avec un intervention en classe.

Autres interventions

3 ateliers ont été proposés dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets à la Médiathèque de Rémalard :

- Une conférence-débat « **nos déchets : parlons-en !** »
- **Un atelier de recyclage de papier** pour les enfants qui été suivi d'une exposition réalisée par les enfants des nouvelles feuilles obtenues et des étapes du recyclage.

- Un atelier « **fabriquer ses produits ménagers** » pendant lequel 3 recettes ont été réalisées avec des produits de base et non-nocifs, qui génèrent très peu de déchets. Chaque participant a pu repartir avec ses échantillons.

Une visite du site de Colonard a également été organisée avec une association pour l'environnement locale « Mortagne en transition » avec une quinzaine de participants.

Site internet

Le nouveau site internet, mis en ligne à l'été 2020, est mis à jour régulièrement notamment avec les actualités sur les déchèteries, les actions mises en place... La page Facebook est également un outil de communication qui permet de bien relayer les actions.

www.smirtompercheornais.fr

Centre de tri

Les sociétés SITA et PASSENAUD ont créé au Mans, un écopôle régional aux nouvelles technologies.

Nos emballages triés sont acheminés vers ce centre de tri, ValorPôle 72, d'une capacité globale de 123 000 tonnes. ValorPôle 72 bénéficie des systèmes de tri les plus avancés qui garantissent un traitement affiné et une valorisation optimale des flux, en particulier 4 séparateurs balistiques pour séparer les «corps creux» (plastiques) des «corps plats»(papiers/cartons), puis 7 trieurs optiques pour séparer le papier et les journaux des cartons/cartonnettes au sein des corps plats, ainsi que pour séparer les différents types de bouteilles plastiques (bouteilles PET, bidons PEHD, briques Tetra Pak, etc...). Au sein des corps creux un over band isole les métaux ferreux et une installation à courant de Foucault isole les canettes en aluminium.

Le centre de tri, d'une surface de 5000 m², a une capacité annuelle de 45 000 t/an.



Chaîne de tri

Perspectives 2022

Mise en place de la tarification incitative

En 2019 les cabinets Calia Conseil et Biomasse Normandie, nous ont remis une étude d'impact et de faisabilité pour la mise en place de la tarification incitative.

Cette tarification incitative, que la Région l'Ademe et Citéo encouragent à mettre en place, vise à réduire de 50% les Ordures Ménagères en réorientant ces déchets vers le tri sélectif ou les différents flux de déchèteries.

Pour ce faire, le Syndicat va déployer sur chaque commune en apport volontaire des conteneurs semi-enterrés avec tambour de 30 litres et lecteur de badges nominatifs. En parallèle, le nombre de conteneurs de tri va être largement augmenté.

Pour les communes en porte-à-porte, notre collectivité va fournir à chaque foyer des sacs 30 litres translucides.

L'ensemble de ces dotations sera lissé sur les exercices 2022 / 2023.

Lancement des appels d'offres pour les conteneurs semi-enterrés et les tambours

Ces équipements vont être installés pour la mise en place de la tarification incitative et permettront de réduire le volume des ordures ménagères déposées.

Evolution du quai de transfert de Colonard

Avec le lancement des nouveaux marchés, le quai de transfert de Colonard va recevoir, en plus des ordures ménagères des bennes encombrants, pour que ces déchets soient incinérés et ainsi réduire l'impact financier de la TGAP.

Vente de composteurs individuels et déploiement de composteur collectif

La vente de composteurs individuels va continuer sur 2022, avec pour objectif d'une distribution de 300 composteurs par an.

Différents sites sont à l'étude pour l'installation de composteurs collectifs et le premier composteur collectif du territoire pourrait être mis en place à la fin de l'année 2022.

Etude sur la généralisation du tri à la source des biodéchets

Une caractérisation des ordures ménagères sera effectuée en début d'année pour connaître la proportion de biodéchets mais également de tri sélectif et déchets destinés aux déchèteries en fonction du type d'habitat.

L'étude sur les biodéchets démarrera en début d'année.

Relance du plan d'actions du PLPDMA

(Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés).

Les partenaires et associations seront remobilisées autour de ce projet. Le diagnostic et le plan d'action devront être validés en CCES. Plusieurs actions de ce programme sont déjà mises en oeuvre.



Annexes

Evolution de la TGAP*

Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	à partir de 2025
A. INSTALLATIONS NON AUTORISÉES	TONNE	151	152	164	168	171	173	175
B. INSTALLATIONS AUTORISÉES RÉALISANT UNE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE PLUS DE 75% DU BIOGAZ CAPTÉ	TONNE	24	25	37	45	52	59	65
C. INSTALLATIONS AUTORISÉES QUI SONT EXPLOITÉES SELON LA MÉTHODE DU BIORÉACTEUR ET RÉALISANT UNE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DU BIOGAZ CAPTÉ	TONNE	34	35	47	53	58	61	65
D. INSTALLATIONS AUTORISÉES RELEVANT À LA FOIS DE B ET C	TONNE	<i>MONTANTS POUR LE SMIRTOM</i>						
		17	18	30	40	51	58	65
E. AUTRES INSTALLATIONS AUTORISÉES	TONNE	41	42	54	58	61	63	65

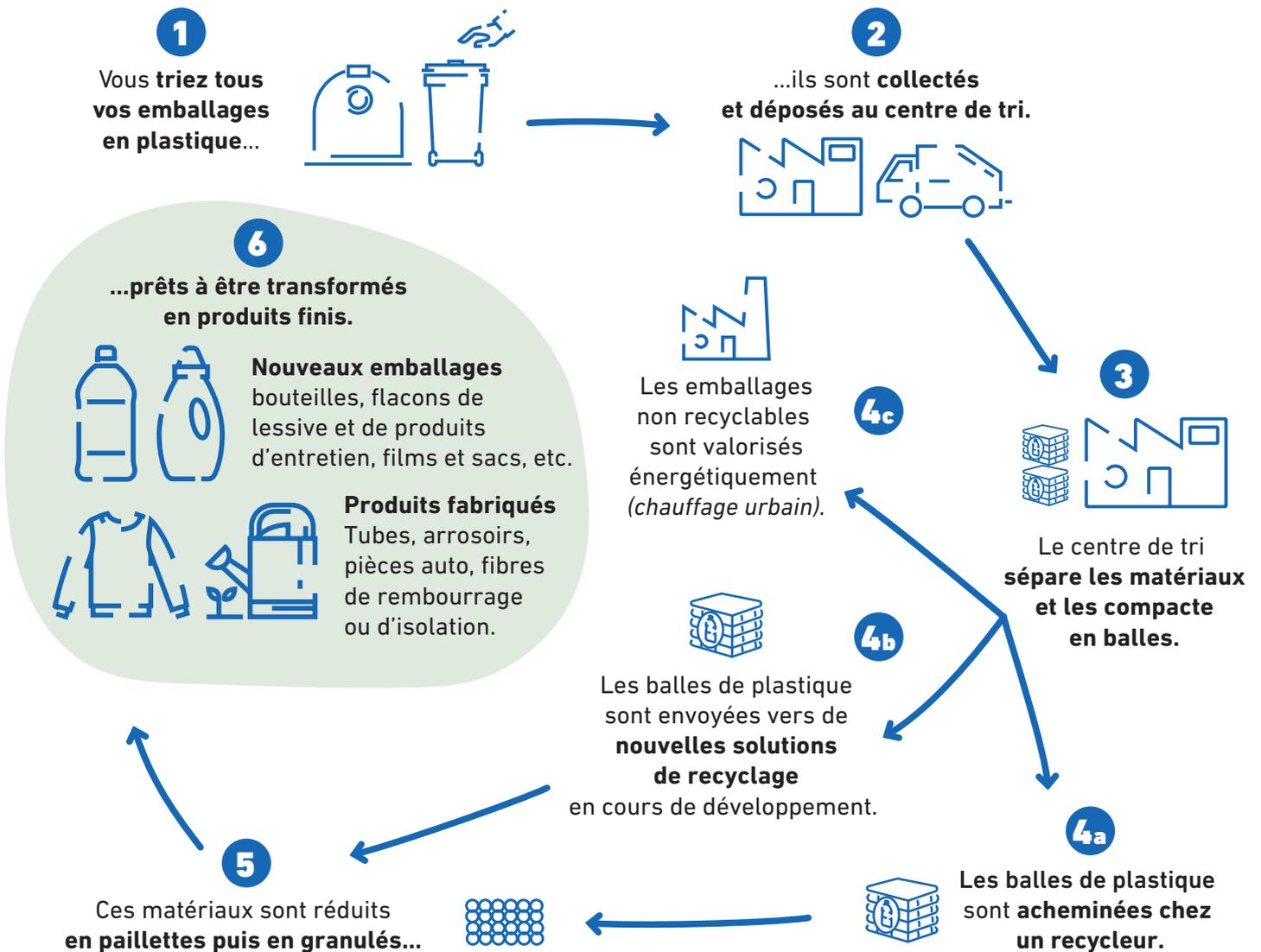
* (Taxe générale sur les activités polluantes)

Tonnages des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) en 2021

Déchèterie	DDS	Type de déchets	Traitement €/t/ TTC
BAZOCHES	3,48	Peintures et assimilés	535,82
BELLEME	16,45	Phytosanitaires solides	1 269,86
BERD'HUIS	9,1	Combustibles liquides	1 911,33
COLONARD	10,82	Aérosols	1 502,92
LONGNY	16,48	Emballages vides souillés	547,81
MORTAGNE	23,28	Bases minérales liquides	707,905
PERVENCHERES	5,69	Produits non identifiés	653,45
REMALARD	25,43	Solvants non halogénés	641,46
TOUROUVRE	11,04	Radiographies	511,86
		Filtres à huile	443,26
		Acides	1 236,038
		Coût de transport	197,89
TOTAL	121,76	TGAP	12,12

Le recyclage des emballages

+ d'emballages triés, c'est + de matière à réutiliser !



Eco-organismes partenaires



Extension des consignes de tri de tri

Tous les emballages se trient !

L'extension des consignes de tri a été mise en place en 2017 sur le territoire du SMIRTOM du Perche Ornaï, cela signifie que tous les emballages sont à trier. Aux papiers, emballages en métal, en carton et aux bouteilles et flacons en plastique s'ajoutent tous les autres emballages en plastique : barquettes, tubes, films, sacs, sachets...

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

PAPIERS, EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON

EMBALLAGES EN MÉTAL

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

+ NOUVEAU

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.
Un doute, une question sur le tri ?
02 33 25 55 87 - www.sirtompercheornais.com

#SUIVEZMOI
sur consignesdetri.fr

SMIRTOM
DU PERCHE ORNAIS

CITEO

Distribution de composteurs en bois

Près de 30 % des déchets jetés avec les ordures ménagères sont des déchets organiques. Pour permettre aux habitants de valoriser ces déchets, ainsi que les déchets verts issus de l'entretien du jardin, le SMIRTOM du Perche propose des composteurs à ces habitants. Le compostage permet de réduire ses déchets et le compost ainsi obtenu va enrichir et fertiliser la terre.

Les composteurs proposés sont en **bois (douglas non traité)**. Deux tailles de composteurs (**300 litres et 570 litres**) sont disponibles en fonction du nombre de personnes composant le foyer et de la superficie du terrain.

Pour inciter les usagers à acquérir les composteurs, une partie du coût de l'achat des composteurs est pris en charge par le SMIRTOM.

Une formation gratuite essentielle est dispensée avant le retrait du composteur pour donner des indications sur le processus de compostage et l'utilisation du compost.



Quels sont les déchets que l'on peut composter ?

Quasiment tous les déchets de la cuisine peuvent être compostés : épluchures, fruits et légumes abîmés, marc de café et filtres, thé mais aussi les restes de repas cuisinés (viande et poisson inclus), les agrumes également tant que c'est en petite quantité. Il faut ajouter au compost des déchets secs : des feuilles mortes, quelques branchages : broyés c'est l'idéal mais ils peuvent être simplement cassés à la main. Les déchets grossiers vont également permettre l'aération du compost.

Les bons gestes : surveiller l'humidité et aérer

Il est conseillé de mélanger en surface le compost dès que des déchets sont déposés et il faut ensuite le retourner complètement tous les 2-3 mois. L'humidité idéale est

comme une éponge qu'on vient de presser : on sent l'humidité avec la main mais il n'y a pas d'eau qui coule.

L'utilisation du compost

Il faut au moins 6 mois pour obtenir de compost mûr. Il faut le mélanger avec de la terre pour les plantations et il s'utilise aussi en surface, pour tout ce qui est déjà planté.

Comment réserver un composteur ?

- Via le formulaire de réservation de notre site internet accessible depuis la page d'accueil
www.smirtompercheornais.fr
- Par mail à prevention@smirtompercheornais.fr
- Par téléphone au **02 33 25 55 87**
- Via notre page Facebook
www.facebook.com/SmirtomPercheOrnais

SMIRTOM DU PERCHE ORNAIS

8 rue du Tribunal
61400 Mortagne au Perche

02.33.25.55.87

contact@smirtompercheornais.fr

www.smirtompercheornais.fr

